

Avis Financier

SG ACTIONS EURO SELECTION

Les porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) SG ACTIONS EURO SELECTION (part C : FR0010397125), dont la société de gestion est Société Générale Gestion, sont informés des modifications suivantes à compter du **20 Mai 2025** :

- La souscription initiale minimale passera de « un millième de part » à « un dix-millième de part ».
- La souscription ultérieure minimale passera de « un millième de part » à « un dix-millième de part ».
- La décimalisation passera de « un millième de part » à « un dix-millième de part ».

Ces changements ne font pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les autres caractéristiques de votre fonds demeurent inchangées.

Nous vous invitons à prendre connaissance du prospectus du fonds qui sera mis à jour pour tenir compte de ces évolutions sur le site internet www.societegeneralegestion.fr, à compter du 20 Mai 2025.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.